



ESPACE MISSIONNAIRE TARDENOIS-VESLE

LES DEMANDES DE BAPTEME : NOTE D'INFORMATION



QUEL EST LE SENS DE LA DEMANDE DE BAPTEME ?

Le baptême d'un enfant est un **sacrement**, c'est-à-dire un **signe visible de la présence et de l'action de Dieu** dans notre vie. Le mot « *baptême* » vient d'un verbe grec qui signifie « plonger, immerger ». Être baptisé, c'est être plongé dans la mort et la résurrection du Christ, c'est un rite de passage. Configuré au Christ, l'enfant devient **fils d'un même Père et frère de Jésus-Christ. Il entre dans la communauté chrétienne.**

FAIRE UNE DEMANDE DE BAPTEME

Une demande de baptême est une démarche personnelle des deux parents, au nom de leur enfant, auprès de l'Eglise. Les parents doivent faire la demande à la Paroisse dont ils dépendent (en fonction de la résidence), à la permanence et aux heures d'ouverture. Les demandes de baptême par téléphone ne peuvent pas être prises en considération.

Le baptême des petits enfants concerne les enfants de moins de cinq ans. Au-delà de 5 ans, inscrire l'enfant au catéchisme et suivre les étapes de préparation prévues à cet effet.

Pour le baptême des adultes, contacter directement un des trois prêtres de l'Espace Missionnaire : Arnaud TOURY, Etienne RUHATIJULI, Claude SOUDANT.

Un baptême peut avoir lieu dans l'Espace Missionnaire Tardenois-Vesle **à n'importe quel dimanche du mois** (sauf exception), **seulement dans l'église où la messe est célébrée**, juste après la messe (ou pendant).

✚ A titre exceptionnel, le baptême peut être célébré un samedi matin, avec l'accord du curé et selon la disponibilité.

PARRAIN / MARRAINE

Aînés dans la foi, les parrains ou marraines seront témoins de la foi au Christ mort et ressuscité auprès de leur filleul. Avec les parents, ils accompagneront le baptisé sur le chemin de la foi, tout au long de sa vie. Il en résulte que seuls les **chrétiens baptisés** peuvent être parrains ou marraines, ils doivent fournir un **certificat de baptême**. Une personne qui n'aurait pas été baptisée ne pourra pas intervenir au baptême comme parrain ou marraine. Le baptême peut être célébré si une seule des deux personnes précitées a été baptisée. Le parrain et/ou la marraine ne doivent pas être des enfants (ils doivent avoir au moins 16 ans). Le baptisé peut avoir un parrain et une marraine, ou seulement un parrain, ou seulement une marraine. En aucun cas, il ne peut avoir deux parrains ou deux marraines.

Voir également en page 4 l'article : Quel est le rôle des parrains et des marraines ?

REUNIONS D'ACCOMPAGNEMENT AU BAPTEME – Année 2021

Une préparation des parents à la Pastorale du Baptême pour leur enfant est indispensable. Il est souhaitable que les deux parents soient présents, mais ce n'est pas obligatoire, notamment en cette période sanitaire difficile. L'accompagnement est réalisé au cours **d'une** réunion (prévoir une durée de deux heures environ). Les dates proposées sont reprises ci-après.

Nota Bene : d'autres réunions pourront être programmées ultérieurement en tant que de besoin.

Vous pouvez vous inscrire (une journée) : soit par l'intermédiaire de votre paroisse, soit par téléphone (03.26.61.82.38), soit par mél (paroisses.tardenois.urbain2@gmail.com).

PLANNING des RÉUNIONS 2021

- samedi 29 mai à 14h à Fismes (*)
- samedi 5 juin à 14h à Ville-en-Tardenois (**)
- samedi 19 juin à 14h à Villedommange (***)
- samedi 26 juin à 14h à Fismes (*)
- vendredi 10 septembre à 20h30 à Ville-en-Tardenois (**)
- samedi 11 septembre à 14h00 à Villedommange (***)
- vendredi 17 septembre à 20h30 à Fismes (*)

Adresse pour les réunions :

(*) Fismes Presbytère : 7 place de l'église

(**) Ville en Tardenois Maison Paroissiale : 32, rue Saint Laurent

(***) Villedommange Presbytère : 2, rue de Reims

☞ *Si plusieurs baptêmes sont célébrés au cours d'une même cérémonie, une concertation pourra également être organisée en amont entre les familles concernées.*

☞ *Dans le cas particulier où des parents le souhaiteraient, et en complément de la rencontre ci-avant, il est possible de rencontrer le prêtre qui officiera lors de la cérémonie, dans les quinze jours qui précèdent le baptême. Dans ce cas, contacter au préalable la permanence pour connaître le nom et les coordonnées du prêtre et solliciter auprès de lui un rendez-vous.*

FICHE d'INSCRIPTION et DOCUMENTS à FOURNIR

La fiche d'inscription, dûment remplie et **obligatoirement signée par les deux parents**, doit être remise à la permanence qui se chargera de la faire suivre à l'équipe de la Pastorale du Baptême.

Si un seul des parents demande le baptême de l'enfant, **le non-demandeur doit quand même signer la fiche** (y compris lorsque les conjoints sont séparés). L'indication du nom de la jeune fille de la maman est indispensable, de même que les numéros de téléphone et e-mails des intéressés.

Une fiche d'inscription mal remplie ou négligemment remplie peut entraîner le report du baptême de l'enfant.

☞ *Pour tout enfant issu d'une autre paroisse que celles de l'Espace Missionnaire Tardenois-Vesle, mais dont le baptême doit avoir lieu dans une de nos paroisses, une autorisation du curé de la paroisse du domicile des parents sera demandée, sinon le baptême ne sera pas célébré sur notre paroisse.*

Documents à fournir :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée obligatoirement des **deux** parents
- Extrait d'acte de naissance de l'enfant (Mairie), ou apporter le Livret de famille ;
- Certificat de baptême des parrains/marraines, délivré par la paroisse où a eu lieu leur baptême (ou le service de la Chancellerie du diocèse de cette paroisse) ;
- Livret de famille chrétienne délivré lors du mariage à l'église (si les parents sont mariés religieusement), qui sera annoté lors du baptême.
- Le cas échéant, autorisation du curé (extérieur) mentionnée ci-dessus

Il est demandé aux parents de rédiger une courte note à lire à l'église lors de la présentation de l'enfant, indiquant les raisons pour lesquelles ils demandent le sacrement du baptême pour leur enfant, c'est-à-dire son entrée dans la communauté chrétienne.

Il est demandé à la famille et à ses invités d'assister -si possible- à la messe précédant le baptême. Si cela n'a pas été possible, d'arriver au moins 15 minutes avant la fin de l'office. Il leur est également instamment demandé de veiller au respect du lieu dans lequel le groupe se trouve (église).

Aucun sacrement ne peut s'acheter, mais une offrande est souhaitable pour la vie matérielle de la paroisse. Depuis la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905) seule la générosité des fidèles fait fonctionner la paroisse et le diocèse. Cette offrande n'est pas une rémunération des frais de cérémonie mais plutôt une participation à la vie de votre Eglise qui est présente tous les jours, et pas seulement lorsque vous avez besoin d'une cérémonie. En partant de ce qui se fait en France, et au regard de la moyenne des dons, nous suggérons au moins soixante-dix euros (70 €). Le chèque sera libellé au nom de la Paroisse où a lieu le baptême. Certains peuvent donner plus : qu'ils n'hésitent pas. Certains ne peuvent pas donner tant ; qu'ils donnent ce qu'ils peuvent. Et que chacun en soit remercié.

POUR ALLER PLUS LOIN

Jeunes parents, vous demandez le baptême pour votre enfant. Vous pouvez profiter de cette étape importante dans votre vie et dans celle de votre enfant pour renouer des liens plus forts avec votre paroisse. Comme vous le savez, le nombre de prêtres a fortement décliné au cours du temps, et l'Eglise a besoin de l'engagement de tous ses membres laïcs pour exister, plus particulièrement des jeunes adultes. ***La caractéristique d'une Eglise Vivante n'est pas qu'un nombre réduit de paroissiens fassent beaucoup de choses, mais qu'il y ait beaucoup de paroissiens avec un peu d'activité...***

Les services d'Eglise sont divers et variés : services aux plus jeunes (Eveil à la Foi, Catéchèse, Aumônerie, ...), Catéchuménat, équipes de préparation au baptême et au mariage, obsèques, participation à des Missions, nettoyage et fleurissement des églises, préparation des messes, chorale, lectures au cours des messes, service de communication, accueil à la Permanence paroissiale, bricolage, ... Et bien d'autres activités, où vos compétences seront les bienvenues !

Plusieurs services ou mouvements vous sont également proposés pour décliner votre Foi dans la vie : Service Evangélique des Malades (visites), Action Catholique des Femmes, Rosaire, Partage de la Parole, Associations caritatives comme « Solidarité Associative avec le Burkina Faso », etc.

Chacun peut apporter sa pierre pour faire vivre l'Eglise, en fonction de ses goûts et de ses compétences (les compétences peuvent s'acquérir...). Si vous ne vous sentez pas assez sûr de vous, si d'aventure vous craignez de ne pas être à la hauteur parce que votre catéchisme est un peu loin, nous pouvons vous proposer un chemin pour retrouver vos racines chrétiennes. Contactez votre permanence pour voir comment cela peut se faire.

Quel est le rôle des parrains et des marraines ?

Entretien avec Nicole Fabre, psychanalyste. [Extrait du Journal La Croix] (11 Juin 2019)

Religieux ou républicain, le parrain et la marraine tiennent une place à part dans la vie de l'enfant.

La Croix : Quel est rôle du parrain et de la marraine ?

Nicole Fabre : D'un point de vue symbolique, les parrains et les marraines sont là pour aider les parents à transmettre les valeurs chrétiennes. Ils peuvent aussi s'occuper de l'enfant lorsque les parents sont défaillants ou en cas de décès, mais ce n'est pas une obligation. Lui consacrer du temps, s'intéresser à ce qu'il fait, lui dire "tu peux compter sur moi", c'est aussi prendre soin de lui.

Aujourd'hui, cette tradition chrétienne s'est élargie au monde laïc et on voit de plus en plus de parrains et marraines républicains. L'un et l'autre sont là pour veiller, de manière personnelle, sur la dimension qu'ils parrainent. Les parrains religieux se demanderont comment accompagner l'enfant, en étant ces personnes de choix sur sa route spirituelle, en lien avec l'Église. Les parrains républicains auront les mêmes questionnements sur les valeurs qu'ils ont envie de transmettre ou de faire fructifier chez leur filleul.

Que représentent-ils aux yeux de l'enfant ?

N.F. : Les parrains et les marraines sont des personnes sur qui l'enfant peut compter en dehors de ses parents. Ils sont en quelque sorte des parents ou des frères et sœurs aînées de substitution. Ils occupent, à ce titre, une place privilégiée dans la famille. L'enfant partage les oncles et les tantes, mais son parrain et sa marraine sont uniques pour lui. C'est d'ailleurs ennuyeux de demander à quelqu'un d'être le parrain de deux enfants de la même famille. Il est très important qu'une relation personnelle s'établisse entre l'enfant et ceux qui ont accepté d'être parrains et marraines.

Dans quels cercles sont-ils choisis ?

N.F. : Pendant longtemps, les parrains et les marraines étaient choisis dans le cercle familial, souvent pour faire honneur à un membre de la famille. Aujourd'hui, j'ai l'impression que les parents les choisissent également dans le cercle des amis. C'est l'occasion de désigner des personnes qui représentent des valeurs auxquelles ils croient et qu'ils aimeraient voir transmettre à leur enfant.

[...]

Comment entretenir ce lien ?

N.F. : Il est important d'entretenir un lien privilégié avec son ou sa filleule dès le plus jeune âge. On peut lui proposer d'aller voir un spectacle de marionnettes ou un film au cinéma, lui offrir un cadeau à une occasion spéciale ou l'emmener en voyage une journée.

Je connais une marraine qui organise une fête une fois par an pour réunir ses filleuls. Elle leur dit, « au fond, vous avez un lien de parenté puisque vous êtes tous mes filleuls ». Pour nourrir ce lien, il faut passer du temps ensemble. Et s'il peut se distendre avec le temps, parce qu'en grandissant le filleul a moins besoin qu'on veille sur lui, il serait intéressant qu'il demeure à tout jamais.